



Municipalité de Crabtree

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE:

À une séance extraordinaire du Conseil de la municipalité de Crabtree, tenue le 11 avril 2011, le règlement suivant a été adopté et a été approuvé par le Ministère des Affaires municipales et des Régions et de l'Occupation du territoire le 30 mai 2011.

- Le Règlement 2011-189 décrétant une dépense de 1 990 400 \$ et un emprunt de 1 990 400 \$ pour des travaux d'aqueduc, d'égouts et de chaussée sur la 12^e Rue entre la 2^e Avenue et la 4^e Avenue et sur 2^e Avenue entre la 9^e Rue et la 12^e Rue

Ce règlement d'emprunt 2011-189 entre en vigueur le 30 mai 2011.

Ce règlement est déposé au bureau de la municipalité où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance.

DONNÉ à CRABTREE **ce** 30 MAI **jour**
de l'année 2011

Pierre Roudeau
.....
Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné(e), PIERRE ROUDEAU Nom SEC-TRESORIER Titre de la municipalité
DE CRABTREE, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public
ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le
30 MAI 2011, entre 10h et 17h heures.
En foi de quoi, je donne ce certificat ce 30 MAI 2011

Pierre Roudeau